

# Physio-QUÉBEC



## SOMMAIRE

### ÉDITORIAL

- 2 Par Lucie Forget, pht, M.A., présidente et directrice générale

### CHRONIQUE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- 3 Informations sur l'assurance médicaments  
Par Louise Bleau, pht, D.É.S.S.

### CHRONIQUE JURIDIQUE

- 4 La consultation des dossiers de physiothérapie par les clients  
Par Louise Richard, avocate

### TÉMOIGNAGE

- 5 Être physiothérapeute dans les Forces canadiennes  
Par Capitaine Jean-François St-Amand, pht, B. Sc.  
Centre de Santé Valcartier, 5<sup>e</sup> Ambulance de Campagne

### ÉVÉNEMENTS

- 8 Tour cycliste 2009  
9 Colloque 2009 bilan et Album

### LES INFOS

- 15 En bref  
15 In memoriam



Ordre professionnel  
de la physiothérapie  
du Québec

**OBJECTIF du *Physio-Québec*:** L'objectif du *Physio-Québec* est de créer un réseau d'information de nature à servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique du Québec. Cet outil de communication vise aussi à parler de leurs professions, de leurs réalisations, à présenter les activités de l'Ordre et ses services. La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

### ORDRE professionnel de la physiothérapie du Québec

7151, rue Jean-Talon Est, bureau 1000, Anjou (Québec) H1M 3N8

Téléphone : 514 351-2770 ou sans frais 1 800 361-2001 | Télécopieur : 514 351-2658 | Courriel : physio@oppq.qc.ca

Site Web : [www.oppq.qc.ca](http://www.oppq.qc.ca)

**RÉDACTRICE et réviseure:** Danielle Huet, B.A.

Tél.: 514 351-2770, poste 223 | Courriel: [dhuet@oppq.qc.ca](mailto:dhuet@oppq.qc.ca)

**CONCEPTION graphique:** Manon Boulais, graphiste

Tél.: 514 865-7815

**DÉPÔT légal:** Bibliothèques nationales du Québec et du Canada  
ISSN 0706-4284



## ÉDITORIAL

# Colloque 2009 de l'OPPQ, un franc succès !

par *Lucie Forget, pht, M.A.*  
Présidente et directrice générale

Pour la première fois dans l'histoire récente de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, la participation de l'ensemble de nos partenaires à notre colloque illustre le nouveau leadership que l'Ordre entend exercer dans la place que nos professionnels physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique occuperont dans l'organisation du travail en physiothérapie au Québec. L'adhésion des gestionnaires aux changements nécessaires en terme de philosophie de gestion ainsi que les initiatives originales que des milieux de soins nous ont présentées en témoignent.

### Le Code des professions a 35 ans

C'est en 1974 que le *Code des professions* entrait en vigueur. Dans la foulée de la Révolution tranquille des années 60 remettant en cause l'organisation sociale, politique et économique du Québec, une commission déposait son rapport « Les professions et la société » en 1970. Quelques constats :

1. inadaptation du corporatisme professionnel aux nouvelles réalités de la société : la notion de « profession libérale » ayant un exercice indépendant, isolé et sans contrôle de l'extérieur n'est plus adéquate
2. critique face à la multiplication désordonnée de nouvelles corporations professionnelles
3. incohérence des lois, des institutions et des processus en place

Le *Code* assure donc depuis 35 ans une cohérence législative basée sur des principes communs d'organisation pour tous les ordres avec un objectif principal : la protection du public. La philosophie sous-jacente au *Code* est un équilibre de 4 piliers : l'**autonomie** de gestion profession-

nelle par les membres (administrateurs élus, CA, CE) avec **transparence** et **imputabilité** et sous la **surveillance** de l'État (Office des professions, ministre responsable de l'application des lois professionnelles).

Il est essentiel de constamment se rappeler cette recherche d'équilibre entre des principes pas toujours faciles à concilier. Le *Code* a dû s'adapter au cours des années et a connu des modifications depuis sa création. Notons les plus récentes ayant trait directement à notre rôle de protection du public avec l'adoption d'un régime d'accès à l'information accordant aux citoyens le droit d'obtenir l'information sur les activités des ordres en matière de contrôle et d'exercice de la profession (2007) ainsi que les modifications de 2008 (projet de loi 75) qui sont venues changer plusieurs concepts dans le but d'augmenter la transparence avec laquelle nous exerçons notre mandat (en matière d'inspection et de discipline par exemple).

### La valeur de base de notre système : la compétence professionnelle

Notre système professionnel et son *Code* s'appuient sur la compétence profession-

nelle des membres des ordres professionnels. C'est pour promouvoir et garantir la compétence des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique que l'OPPQ utilise les outils dont il dispose pour règlementer l'admission à la profession, le maintien de la compétence du membre tout au long de la vie professionnelle et les mécanismes de sanction en cas de non-respect des normes établies.

### Suivi de l'AGA 2009

Nous en sommes maintenant à un tournant déterminant pour promouvoir la compétence de nos membres dans un contexte où l'éclatement des frontières entre les champs professionnels ouvre de multiples possibilités.

**Allons de l'avant et consacrons toute notre énergie à exploiter les opportunités qui s'offrent à nous.** La maîtrise professionnelle, la tendance mondiale en physiothérapie, la récente législation de l'Ontario, etc., tout nous pousse dans ce sens. L'OPPQ et ses membres seront à la tête du peloton. Faisons valoir nos compétences et, ce faisant, donnons le pas à la physiothérapie. Créons la **Vague Physio !**

C'est l'affaire de chacun d'entre nous, physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique du Québec, et je suis confiante que la prochaine décennie verra la physiothérapie prendre toute sa place dans le domaine de la santé et au cœur même de la population.



## Chronique de la SECRÉTAIRE générale

# Informations sur l'assurance médicaments

par Louise Bleau, pht

D.É.S.S.

En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, tous les citoyens du Québec doivent détenir une assurance médicaments.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) propose un régime public d'assurance. Cependant, vous ne pouvez pas adhérer à ce régime public si vous avez accès à un régime privé, soit :

- le programme d'assurance médicaments offert par votre ordre professionnel;
- le programme d'assurance médicaments offert par votre employeur ou votre firme;
- le programme d'assurance médicaments de votre conjoint.

Ainsi, à titre de membre régulier, associé ou retraité à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, vous devez **obligatoirement** adhérer au régime d'assurance médicaments offert par l'Ordre, à moins que vous ne soyez déjà couvert par le régime d'assurance privé de votre employeur ou par celui de votre conjoint.

Pour être admissible au régime d'assurance médicaments offert par l'Ordre, vous devez répondre aux critères suivants :

- être membre régulier, associé ou retraité;
- avoir un revenu brut, de toute source, supérieur à 18 000 \$, selon la ligne 199 de la déclaration de revenus de Revenu Québec de l'année précédente;
- être âgé de moins de 65 ans;
- être résident du Canada.

Pour adhérer, veuillez communiquer directement avec notre partenaire **Dale Parizeau Morris Mackenzie** au 514 282-1112 ou sans frais au 1 800 361-8715 et demandez à parler à un conseiller responsable du dossier de l'Ordre.

Ce texte est reproduit avec la permission de Dale Parizeau Morris Mackenzie.



## Chronique JURIDIQUE

# La consultation des dossiers de physiothérapie par les clients

par Louise Richard,  
avocate, T.R.P.

Il est de plus en plus fréquent que les clients demandent à consulter leurs dossiers de physiothérapie ou à en obtenir une copie. Ces demandes soulèvent de nombreuses questions chez les membres de l'Ordre.

Tout d'abord, mentionnons que le *Code de déontologie des physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique de l'Ordre de la physiothérapie* aborde cette question à sa section V, des articles 56 à 65 et que leur lecture pourra guider le professionnel confronté à de telles demandes de la part d'un client.

Le professionnel doit répondre au plus tard 30 jours après la réception d'une demande écrite du client. Ce délai lui permet de vérifier que le dossier ne contient pas d'informations sensibles qui pourraient nuire à un tiers ou au client lui-même s'il en prenait connaissance. Le professionnel doit donner suite à la demande et agir avec diligence.

L'accès au dossier est gratuit. On doit s'assurer que le client le consulte en présence d'un employé ou du professionnel afin d'éviter la suppression ou la modification de certaines informations par le client.

Par contre, si le client demande une copie de son dossier, les frais exigés pour la photocopie du dossier doivent être raisonnables. Le client doit être informé du coût approximatif de ladite copie avant que le travail soit entrepris. Certaines cliniques demandent un montant fixe peu importe le nombre de feuilles contenues au dossier. Cette façon de faire peut être contestée par le client surtout lorsque le dossier ne contient que quelques pages.

Un client peut aussi demander que les renseignements pertinents de son dossier soient transmis directement à l'employeur, à l'établissement ou à l'assureur que le client lui indique.

Si le professionnel croit devoir refuser l'accès de son dossier à un client, il doit l'informer par écrit des raisons qui justifient cette décision et les inscrire au dossier.

Suite à la consultation de son dossier, le client peut présenter une demande écrite afin d'obtenir que certains renseignements soient supprimés ou corrigés, parce qu'ils sont inexacts, incomplets ou équivoques

en regard des fins pour lesquelles ils sont recueillis. Là encore, le professionnel doit agir, au plus tard, dans les 30 jours de la réception de la demande.

Si le professionnel acquiesce à la demande, il doit fournir, sans frais, une copie corrigée du document au client. À la demande écrite du client, le professionnel devra faire parvenir une copie corrigée ou une attestation de suppression de certains renseignements à toute personne ou organisme à qui lesdits renseignements avaient déjà été transmis.

Si le professionnel refuse de donner suite à la demande de modification de son client, il doit l'informer par écrit des motifs qui justifient ce refus et il doit aussi les inscrire au dossier.

Suite à la consultation de son dossier, le client a le droit de rédiger ses propres commentaires et d'exiger qu'ils soient versés à son dossier.

Rappelons que les dossiers doivent être conservés durant les cinq années suivant la date du dernier service rendu.

LA CONSULTATION DES DOSSIERS



## TÉMOIGNAGE

# Être physiothérapeute dans les Forces canadiennes

par Capitaine

Jean-François St-Amand, pht, B.Sc.

Centre de Santé Valcartier,  
5<sup>e</sup> Ambulance de Campagne

Bonjour chers collègues de l'OPPQ ! Il me fait plaisir d'être revenu parmi vous suite à une aventure hors du commun que j'ai vécue cet été. En effet, au moment même où le Québec recevait une quantité record de pluie en juin et juillet, j'étais pour ma part dans un endroit où il n'y a eu aucune pluie et la température n'est jamais descendue sous les 30° Celsius ! Par contre, je dois mentionner tout de suite qu'il ne s'agissait pas de vacances...mais bien d'une mission en Afghanistan, plus précisément à Kandahar. Bien que très exigeante sur les plans physique et mental, cette expérience a été des plus enrichissantes. Depuis mon retour, plusieurs amis et collègues me posent des questions concernant mon mandat en Afghanistan et au sein des Forces canadiennes (FC). Dans un souci de faire connaître ma profession, voici les réponses aux questions qui me sont les plus fréquemment posées.

### Q : Est-ce que tu portes l'uniforme au travail ?

Étant physiothérapeute militaire, je suis soumis au même code de discipline que mes confrères. Je dois donc porter l'uniforme lorsque je suis au travail. Mon devoir d'officier ne s'arrête pas seulement à l'uniforme. À chaque année, je dois réussir les « Normes Individuelles d'Aptitude au Combat ». Il s'agit d'une semaine de requalification que chaque militaire doit réussir afin de demeurer au sein des FC (peu importe son métier). Cela consiste en diverses épreuves telles qu'une marche de 13 kilomètres en transportant une charge de 27 kg, un champ de tir au fusil et au pistolet ainsi qu'une séance de navigation à la boussole en forêt.

Quand un militaire est sur le point d'être déployé, d'autres qualifications s'ajoutent comme, par exemple, des cours de premiers

soins en situation de combat et des cours de détection d'explosifs. Lorsque j'étais en Afghanistan, pour des raisons de sécurité évidentes, nous devons avoir en tout temps notre pistolet (9mm) avec nous.

### Q : Combien de physiothérapeutes travaillent au sein des FC ?

À l'heure actuelle, nous sommes 38 physiothérapeutes militaires et environ 70 physiothérapeutes civils dans tout le Canada. Au cours des 10 dernières années, la profession de physiothérapeute a connu une croissance exponentielle au sein des FC. Nous pouvons attribuer ce fait à l'importance que les militaires accordent aux missions (Bosnie, Afghanistan). Le rôle du physiothérapeute a non seulement été reconnu crucial sur le terrain pendant la mission, mais aussi lors des phases de préparation et du retour au pays.

### Q : Est-ce que les FC ont subventionné tes études ?

Oui. En fait, il existe deux façons de devenir officier physiothérapeute au sein des FC. Les étudiants en physiothérapie peuvent appliquer sur le « Programme de Formation des Officiers ». Pour être accepté, il suffit d'être inscrit en physiothérapie dans une université canadienne et de se soumettre aux tests d'aptitude et interviews des FC. Lorsqu'on est accepté, les études sont subventionnées à 100 % et un salaire nous est versé. En échange, l'étudiant s'engage à travailler au sein des FC lors de la période estivale et à compléter un certain nombre d'années de service obligatoire lorsqu'il a complété ses études (ratio de 2 mois de travail pour 1 mois d'études subventionnées).

En ce qui concerne les physiothérapeutes qui sont déjà sur le marché du travail et qui désirent s'enrôler au sein des FC, ils peuvent appliquer via le « Programme d'Enrôlement Direct des Officiers ».

### Q : Lorsque tu es à Valcartier, quel est ton travail ?

Le rôle d'une base militaire est simple. C'est de permettre à ses membres de travailler ensemble et d'être prêts à toute éventualité : crise du verglas, jeux olympiques, mission à l'étranger, etc. Comme vous le savez peut-être, l'entraînement

# TÉMOIGNAGE

## dans les Forces canadiennes

*suite*



*Clinique de physiothérapie : vue de l'intérieur*

physique fait partie intégrante de la préparation des militaires. Vous pouvez donc deviner que des blessures sportives se produisent régulièrement sur les bases opérationnelles. Donc, le département de physiothérapie a non seulement un rôle important à jouer au niveau du traitement, mais aussi de la prévention des blessures auprès des unités.

Une autre facette de notre mandat s'est développée plus récemment, soit le suivi interdisciplinaire de blessés sévères. Ces derniers ont été blessés en Afghanistan ou dans d'autres circonstances telles qu'un accident de la route. À Québec, un partenariat s'est développé avec l'Hôpital Enfant-Jésus et l'Institut de Réadaptation en Déficience Physique de Québec



*Clinique de physiothérapie : salle d'attente*

(IRDPO) afin d'assurer une réadaptation optimale de cette clientèle.

### **Q : Quelle est la différence entre un physiothérapeute civil et militaire ?**

Sur les bases principales, nous avons généralement une équipe composée de physiothérapeutes militaires et civils, d'assistants physiothérapeutes civils (T.R.P. au Québec) et de réceptionnistes.

Le physiothérapeute/T.R.P. civil est généralement employé par la Défense nationale à titre de clinicien à temps plein. Il n'est pas soumis au code de discipline militaire. L'employé civil, n'ayant pas un mandat de déploiement, assure la stabilité et la continuité des soins au sein du département.

Quant au physiothérapeute militaire, il est lui aussi un clinicien, mais sera éventuellement déployé en mission. Un peu plus tard dans sa carrière, il devient gestionnaire d'une clinique de physiothérapie militaire. Par son rôle d'officier et sa proximité avec les autres militaires, l'officier physiothérapeute joue un rôle de prévention des blessures et de coordination auprès des différentes unités d'une base.

### **Q : Quelle a été ta formation avant d'aller en Afghanistan ?**

La formation nécessaire au physiothérapeute pour un déploiement est en constante évolution, puisqu'elle dépend des besoins identifiés sur le terrain. Voici un aperçu de la formation que j'ai eue à suivre avant mon départ :

# TÉMOIGNAGE

## dans les Forces canadiennes

*suite*

- Exercice militaire « *Maple Guardian* » : Simulation de blessés (BFC Wainright, Alberta)
- « *Management of Burns & Multiple Trauma Course* » (San Antonio, Texas, États-Unis)
- « *Operational Physiotherapy Critical Care Course* » (Strensall, Royaume-Uni)
- Placement clinique : 2 semaines au « *London Health Sciences Centre* » (Ontario)

### Q : Quel est le mandat du physiothérapeute en Afghanistan ?

Le mandat du physiothérapeute affecté à l'équipe multinationale de Kandahar est non seulement de traiter les militaires de la coalition (Canada, États-Unis, Pays-Bas, France, Afghanistan, etc.), mais il intervient



*Clinique de physiothérapie : vue de l'extérieur*

aussi auprès de la population civile (employés de la base, policiers afghans, civils afghans). Nous parvenons à communiquer avec nos patients en anglais ou avec l'aide des interprètes afghans qui sont employés par l'hôpital.

Le type de clientèle est très diversifié. À peu près tous les champs de pratique de la physiothérapie y sont pratiqués : orthopédie, cardio-respiratoire, neurologie, amputés, grands brûlés, etc. Le mandat de l'hôpital multinationale est de sauver la vie des patients et de les transférer à un autre hôpital lorsque leur état est stable. La durée de séjour d'un patient dépend donc de son état, mais aussi de la disponibilité des hôpitaux et du transport aérien. En terminant, voici un aperçu de la clinique dans laquelle je traitais les blessés orthopédiques mineurs. Fait intéressant à noter, nous avons heureusement l'air climatisé et le matériel à notre disposition (attelles, aides à la marche, poids libres, etc.) était à peu de choses près identique à ce que nous utilisons dans nos cliniques de physiothérapie au Canada.

Pour de plus amples renseignements, veuillez me contacter à l'adresse suivante : [jean-francois.st-amand@forces.gc.ca](mailto:jean-francois.st-amand@forces.gc.ca)



*Matériel disponible dans la clinique de physiothérapie*



**Tour CIBC**  
CHARLES-BRUNEAU

# ÉVÈNEMENTS

## Tour cycliste 2009

Notre cueillette de fonds auprès des membres aura permis de contribuer au cumul d'un montant total de « **1 025 000 \$** » pour la Fondation !



Fondation  
Centre de cancérologie  
**Charles-Bruneau**

Cette année, afin de recueillir vos dons, l'Ordre a mis sur pieds un tirage de deux crédits voyages auprès de ses membres. Le tirage s'est effectué le 19 juin 2009 au Centre des congrès Renaissance, à Montréal, lors de la Journée thématique de l'Ordre. (Licence no : RACJ412510)

M<sup>me</sup> Lucie Labbé, de La Personnelle Assurances générales, notre commanditaire principal, et M<sup>me</sup> Geneviève Lacroix, de la Fondation Centre de cancérologie Charles Bruneau, ont tiré les billets gagnants.

L'Ordre est heureux de vous dévoiler les noms des deux gagnants de ce tirage :

- le crédit voyage d'une valeur de 4000 \$ a été remporté par **M. Constant Ouellet**, de la Malbaie
- et le crédit voyage d'une valeur de 2400 \$ a été remporté par **M. Gilbert Chartier**, de Montréal.



Votre auto, votre habitation,  
votre assurance de groupe

DEMANDEZ  
une soumission

Sincères **FÉLICITATIONS** à ces heureux gagnants !



▲ M. Gilbert Chartier, pht, reçoit son prix de M<sup>e</sup> Louise Richard de l'Ordre.



Individuel  
Spécialité  
destination soleil  
Croisière

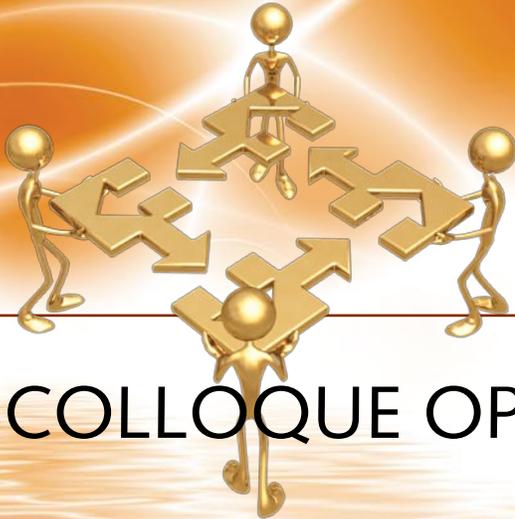


819 **378-8266**

1523 Notre-Dame Centre, Trois-Rivières, G9A 4X7  
AGENCE DE VOYAGE CHARTERAMA

Merci infiniment à tous les participants, à tous nos donateurs et un merci particulier à notre commanditaire principal, La Personnelle Assurances générales, ainsi qu'à Charterama, agence de voyages, et à l'Imprimerie Maska.

**ima**  
IMPRIMERIE MASKA INC.



# ÉVÉNEMENTS

## COLLOQUE OPPQ 2009

par Serge Orzes, *pht*, chargé de projets  
Judith Brillant, T.R.P., chargée de projets

Le 25 septembre dernier, se tenait à Québec le colloque de l'Ordre sous le thème « L'organisation du travail en physiothérapie : se mobiliser au profit du client et de la population ! »

À cet effet, 253 participants se sont réunis à l'Hôtel Plaza Québec soit des physiothérapeutes (155), des thérapeutes en réadaptation physique (65) ainsi que 33 non-membres de l'Ordre, parmi eux, plusieurs gestionnaires.

Le travail du Comité d'orientation a permis de réunir une équipe de 20 conférenciers et conférencières, provenant de divers horizons professionnels.

Les conférences étaient regroupées sous 4 grands thèmes.

### D'où on part... où on s'en va :

M<sup>me</sup> Lucie Forget, présidente et directrice générale de l'Ordre a fait un rappel du concept de l'intradisciplinarité ainsi que des principes cadres sous-tendant une organisation optimale des ressources professionnelles dans le domaine de la physiothérapie. Elle a aussi fait état des travaux du Groupe de pilotage en réadaptation qui annonce, pour les prochaines années, un équilibre entre l'offre et la demande pour les thérapeutes en réadaptation physique et une pénurie importante de physiothérapeutes (plus de 800 en 2023-24). Cette situation exige de nous tous d'être proactifs et créatifs afin de conjuguer

qualité avec accessibilité.

M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac, président de l'Office des professions du Québec, a rappelé le rôle important que jouent les membres de l'Ordre auprès de la population québécoise. Pour l'Office, la protection du public passe nécessairement par l'accessibilité aux soins et aux services professionnels. Il a insisté sur le fait que l'ensemble de nos clientèles et partenaires ont besoin d'une image claire et stable de l'étendue de nos champs d'activités professionnelles, de la nature et de l'étendue des activités qui sont réservées, des compétences partagées, des actes autorisés le cas échéant, et en fin de compte de la répartition des rôles qui résulte de tous ces paramètres. Il compte sur l'Ordre pour réaliser les objectifs ambitieux qu'il s'est fixés.

M<sup>me</sup> Ginette Leblanc, directrice de l'organisation des services et de la qualité à l'AQESSS, nous a présenté : L'enjeu de l'organisation du travail en physiothérapie se situe dans un contexte de changement majeur qui touche tout le réseau et commande de revoir nos pratiques professionnelles. On peut citer la mise en place des réseaux locaux de services, l'approche par programme-clientèle, diverses mo-

difications législatives (projets de loi 90, 30 et 21) qui ont suscité la révision des rôles et responsabilités ainsi que le recours à une vision disciplinaire de l'organisation des services.

Le sondage réalisé par l'AQESSS auprès des intervenants et gestionnaires du réseau témoigne de l'engagement de ces derniers envers leur travail, mais nous indique qu'ils veulent être partie prenante de l'identification des solutions que requiert cette réorganisation. Les gestionnaires doivent mettre à profit et valoriser l'expertise de chacun et les ordres professionnels doivent s'assurer de la protection du public tout en considérant un nécessaire équilibre entre la qualité des services et leur accessibilité. Le défi qui interpelle les intervenants est une nécessaire mobilisation pour adapter leur pratique en reconnaissant l'apport de tous, dans le respect des compétences et limites de chacun.

Finalement, M. Christian Jobin, président de la Fédération de la physiothérapie en pratique privée du Québec, a décrit les particularités du contexte de la pratique privée et a insisté sur la méconnaissance généralisée des compétences des thérapeutes en réadaptation physique. Il a présenté des pistes de solution qui contribueront à ce que l'intradisciplinarité soit basée en fonction de la condition du client et non du tiers payeur.

# ÉVÉNEMENTS

suite

## COLLOQUE OPPQ 2009

### Des projets novateurs... et prometteurs :

M<sup>me</sup> Anne Lauzon, directrice générale de l'AERDPQ, a présenté la démarche entreprise par leur association pour faire face au défi de la main-d'oeuvre : les projets novateurs en organisation du travail (PNOT). Plus de 57 pratiques novatrices ont été recensées et la complémentarité professionnels-techniciens arrive au premier rang des préoccupations. C'est ainsi que, parmi les projets présentés au MSSS pour financement, quatre concernent la complémentarité pht-T.R.P. Les résultats de ces démarches feront l'objet d'une diffusion et des effets multiplicateurs sont souhaités. À suivre de près ...

### De la théorie... à la pratique :

M<sup>me</sup> Samson-Saulnier a su relever avec brio le défi de modifier sa présentation à 48 heures d'avis afin d'inclure une partie de la présentation de Mme Bolduc, qui ne pouvait être présente pour des raisons de santé. L'histoire a démontré que le taux d'échec des projets de réorganisation peut être élevé (de 33 à 55 % et de 70 % dans les cas de réingénierie) si les projets sont mal planifiés. Le modèle intégrateur en organisation des soins et du travail est un outil qui a été présenté. Il contribuera, par une bonne gestion des projets, à leur réussite. La mobilisation, la gestion du changement et les conditions de réussite ont été quelques-uns des éléments-clés qui ont été abordés. Quelques réflexions illustraient bien son message. En voici une : *Seul, on va plus vite...ensemble, on va plus loin !*

### Des acquis à partager... des défis à relever :

Après la remise des prix, bourses et subventions de l'Ordre, quatre milieux de travail différents ont présenté une initiative réalisée dans leur milieu. Pour chaque milieu, un physiothérapeute et une thérapeute en réadaptation physique ont pu ainsi témoigner de leur cheminement (éléments facilitateurs, obstacles, ...) Ces présentations ont permis de concrétiser les différents principes énoncés précédemment. Les commentaires émis lors de la période de questions laissent présager que d'autres projets sont peut-être en gestation.

Finalement, un panel regroupant des représentants provenant de l'éducation, des associations d'établissements, d'une association syndicale et de la FPPQ a permis de dresser un bilan positif de la journée. Ils constatent que l'organisation du travail en physiothérapie bénéficie actuellement d'un *momentum*, et que la collaboration entre les divers partenaires contribuera à assurer à la population une accessibilité à des services de physiothérapie de qualité.

### Remise de prix, bourses et subventions de l'Ordre

Cette journée a été l'occasion de souligner la contribution particulière des membres de l'Ordre suivants :

### Bourses d'études universitaires en physiothérapie :

5 bourses ont été octroyées à des T.R.P. soit à Myriam Cyr, Karine Mailly, Martin Gagnon, Geneviève Michaud, Karine Robidoux

### Bourses d'études de maîtrise de type recherche :

4 physiothérapeutes se sont méritées une bourse soit, Andrée-Anne Devost, Julie Fradette, Séléna Lauzière et Joelle Dubé.

### Subventions de stage de recherche clinique :

Geneviève Boilard, T.R.P. et Stéphanie Thibault-Gagnon, pht se sont mérités une subvention de stage chacune.

### Subvention de recherche en partenariat OPPQ-REPAR :

Une subvention a été accordée à Diana Zidarov, pht.

### Prix engagement :

#### PRIX ENGAGEMENT

Ce prix reconnaît la motivation et la participation engagée d'un(e) physiothérapeute ou d'un(e) thérapeute en réadaptation physique ou d'un groupe de physiothérapeutes et/ou de thérapeutes en réadaptation physique aux activités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (autres que le Conseil d'administration), et ce, dans divers dossiers. Il souligne la qualité et la richesse de son engagement et sa contribution à l'évolution de la profession. Les deux récipiendaires sont :

Mireille de Champlain, pht  
Lyne Tremblay, T.R.P.

# ÉVÉNEMENTS

*suite*

## COLLOQUE OPPQ 2009

### PRIX D'EXCELLENCE DE L'OPPQ

Ce prix reconnaît l'excellence d'un projet particulier, que ce soit au niveau scientifique, clinique, politique ou social, réalisé par un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique ou un groupe de physiothérapeutes et/ou de thérapeutes en réadaptation physique ayant contribué à l'avancement de leur profession. Il a été décerné à :

Marcel Giguère, pht

Bravo à tous les récipiendaires !

### Séance de communications affichées :

Pendant les pauses, les participants du colloque ont bénéficié d'une séance de communications affichées offerte par 11 récipiendaires de bourses et subventions de l'Ordre qui ont ou sont en voie de terminer leur projet. Voici la liste des récipiendaires qui ont présenté une affiche :

Chantale Ferland, pht, (affiche présentée par Anne Parrot, pht)

Carole Fortin, pht, M. Sc.

Evelyne Gentilcore-Saulnier, pht

Anne-Marie Girard, pht

Tamar Derghazarian, pht, M. Sc.

Shirin Shallwani, pht

Karine Rivest, pht

Elizabeth Dannenbaum, pht, M. Sc.

Isabelle Gagnon, pht, Ph. D.

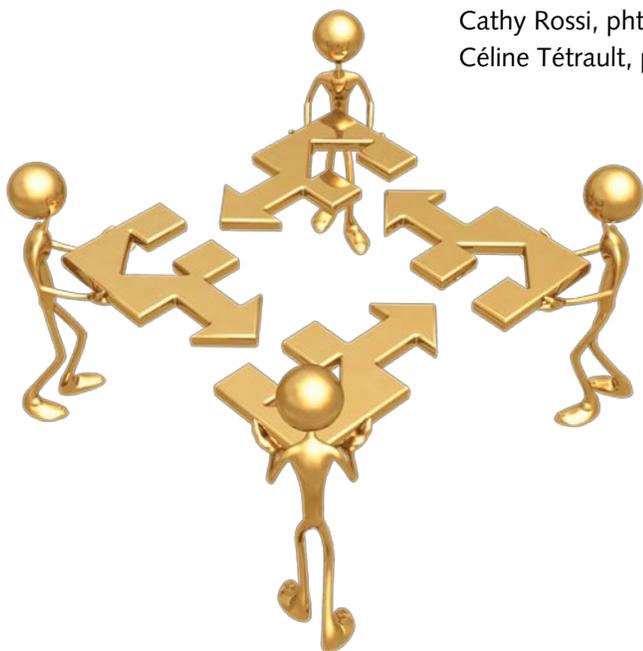
Anne-Marie Côté, pht, M. Sc.

Cathy Rossi, pht (affiche présentée par Céline Tétrault, pht)

Le Comité de recherche clinique remercie sincèrement les exposants des communications affichées.

La réussite d'un événement dépend de plusieurs facteurs, entre autres, le travail concerté du Comité d'orientation tant sur le plan scientifique que logistique, la contribution de conférenciers de marque et l'intérêt manifeste des membres, lors de tels événements. La convergence de tous ces facteurs a permis au colloque 2009 d'être un franc succès !

Merci à tous d'avoir contribué au succès du Colloque de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec 2009 !



Maintenant que nous avons branché le détecteur de mensonge, dites-moi combien de fois vous avez fait vos exercices de physiothérapie.



# ÉVÉNEMENTS

*suite*

## ALBUM COLLOQUE



▲ Le Comité d'orientation du Colloque 2009  
Serge Orzes, Annie Charland, Judith Brillant, Sylvie Côté,  
Isabelle Garceau, Lucie Forget et Ghislaine Samson-Saulnier



▶ Serge Orzes introduit la journée du Colloque.



▲ **Présentateurs :**  
Ginette Leblanc, directrice de l'organisation des services et de la qualité, AQESS,  
Christian Jobin, président de la Fédération de la physiothérapie en pratique privée,  
Me Jean-Paul Dutrisac, président de l'Office des professions du Québec  
Lucie Forget, présidente et directrice générale de l'OPPO



▲ Salle des participants



▶ **Présentatrice**  
Anne Lauzon, directrice générale de l'AERDPQ

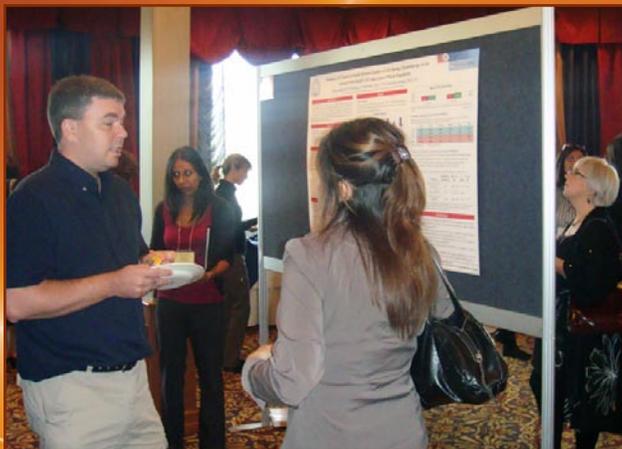
## ÉVÉNEMENTS

suite

## ALBUM COLLOQUE

► La Présidente remet le Prix d'excellence à Marcel Giguère, pht.

▼ Séance d'affichage



▼ Julie Fradette reçoit une bourse d'études de maîtrise de type recherche des mains de la Présidente

▲ La Présidente remet le Prix Engagement à Lyne Hébert, T.R.P.



▲ Uriel Pierre, pht, responsable du Comité de recherche clinique

▲ Joëlle Dubé reçoit une bourse d'études de maîtrise de type recherche des mains de la Présidente



▲ Andrée-Anne Devost reçoit une bourse d'études de maîtrise de type recherche des mains de la Présidente



◀ Geneviève Boilard reçoit une subvention de stage de recherche clinique des mains de la Présidente

# ÉVÉNEMENTS

*suite*

## ALBUM COLLOQUE



◀ Alain Besner et Isabelle Mailhot des Cliniques de réadaptation Universelle

▼ Présentatrice Hélène Riverin, du CSSS de la Vieille-Capitale



Présentatrices : Carole Secours et Magalie Thériault du Centre hospitalier de Val-d'Or ▼



▼ Présentatrices : Michelle Bourassa et Cyndie Villeneuve



▲ Panel de discussion : Assis, André Côté, Vice-président exécutif, AEPC  
 Dominique Verreault, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux  
 Annie Foy, directrice des services multidisciplinaires du CSSS du Sud-Ouest Verdun  
 Hélène Moffet, directrice du programme de physiothérapie, Université Laval  
 Stéphane Mailloux, Coordonnateur et responsable du programme de Techniques de réadaptation physique, Collège F-X-Gameau  
 Christian Jobin, président de la Fédération de la physiothérapie en pratique privée

# Les INFOS

## En bref

### La Clinique Physio Extra remporte la palme au défi meilleurs employeurs

Alain Racine, pht, président d'un réseau de neuf cliniques dans la région de Montréal, a relevé avec brio le défi meilleurs employeurs. L'approche de Monsieur Racine consiste à s'assurer que les membres du personnel sont satisfaits et qu'ils connaissent le rôle et la place qu'ils occupent au sein de l'équipe. L'entreprise est à l'écoute de son personnel, est ouverte aux suggestions, aux projets professionnels de ses employés ainsi qu'à une certaine flexibilité des horaires. Elle exige de son personnel qu'il se forme en continu et lui donne accès à des formations dans ses locaux. L'Ordre tient à féliciter Monsieur Alain Racine de Physio Extra et à souligner l'importance d'une telle reconnaissance qui lui est consentie. Sincères félicitation à Physio Extra !

### Conseil canadien pour l'agrément des programmes universitaires de physiothérapie

Monsieur François Landry, pht, a été nommé au Conseil canadien pour l'agrément des programmes universitaires de physiothérapie à titre de représentant de l'Association canadienne de la physiothérapie. L'Ordre tient à féliciter sincèrement Monsieur François Landry pour cette nomination !

### CHAU Hôtel-Dieu de Lévis

Lors de la « Semaine de l'enseignement universitaire », qui se tient au mois de mai de chaque année, la Direction de l'enseignement et de la recherche du CHAU Hôtel-Dieu de Lévis organise une activité « Reconnaissance » pour remercier les professionnels qui participent activement à la supervision d'étudiants en stage dans leurs disciplines. La personne qui reçoit cette mention est désignée par ses pairs et ses supérieurs pour sa contribution particulière en tant que superviseur(e). Pour l'édition 2008-2009, Madame Judith Raby, physiothérapeute, s'est vu décerner cette mention spéciale pour la physiothérapie. L'Ordre tient à la féliciter sincèrement Madame Judith Raby pour cette mention honorifique !

### Award for New Investigators

Le comité de recherche clinique de l'OPPQ tient à féliciter Madame Valérie Elliott, pht pour ce prix qu'elle s'est méritée à San Francisco lors du Congrès 2009 de l'International Continence Society pour la présentation de l'abrégié

*Physical Therapy for Persistent Postpartum Stress Urinary Incontinence: a Seven Year Follow-up Study (Elliott V, Dumoulin C, Martin C, Morin M, Lemieux M, Bourbonnais D)* (disponible en format pdf sur le site de l'ICS [https://www.icsoffice.org/ASPNET\\_Membership/Membership/Abstracts/AbstractsSearch.aspx?EventID=47&Prizes=true&Tn=E](https://www.icsoffice.org/ASPNET_Membership/Membership/Abstracts/AbstractsSearch.aspx?EventID=47&Prizes=true&Tn=E))

Ces travaux de M<sup>me</sup> Elliott ont été effectués dans le cadre d'un stage en recherche clinique qui était sous la supervision de M<sup>me</sup> Chantale Dumoulin, pht, Ph.D. M<sup>me</sup> Elliott était récipiendaire d'une subvention de stage en recherche clinique de l'OPPQ qu'elle s'était méritée en 2008. Rappelons que cette subvention a pour objectif notamment d'offrir aux cliniciens une voie alternative de sensibilisation au domaine de la recherche.

Félicitations à M<sup>me</sup> Valérie Elliott, à M<sup>me</sup> Chantale Dumoulin et à son équipe de recherche.

## In memoriam

### Hommage à Carol Morency 13 novembre 1928 – 6 juillet 2009

Le 6 juillet 2009, décédait Madame Carol Morency, physiothérapeute. On se souviendra de Madame Morency par son désir d'aider les gens dans sa communauté et plus particulièrement par sa contribution à titre de physiothérapeute, à l'Hôpital de Montréal pour enfants, où elle a fait carrière et où elle a agi à titre de responsable du département de physiothérapie pendant plusieurs années. C'est avec beaucoup d'émotions que les membres du Bureau se joignent au personnel de l'Ordre pour offrir leurs plus sincères condoléances à la famille et aux amis de Madame Morency.